MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

LA E-SANTÉ FRANÇAISE

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Ségur du Numérique en Santé
Dossier Usager Informatisé (DUI)



Professionnels et ESSMS de la protection de l'enfance (« PDE »)

Que vous apporte votre DUI référencé Ségur Vague 2 ?

Simplifier et améliorer les services numériques du quotidien

Gagner du temps et fiabiliser les remontées de données

Produire les documents de transmission des données de santé

Sécuriser les données et les accès pour un DUI fiable et de confiance

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

SÉGUR NUMÉRIQUE

Mieux comprendre les outils et services numériques

Des services connectés autour du dossier usager informatisé

Cette page vise à vous donner une vision d'ensemble de ces services, en montrant : leur rôle respectif, leurs articulations, et leur intérêt pour les professionnels et structures ***intervenant auprès des personnes âgées.***

Le DUI s'inscrit dans un **écosystème de services numériques nationaux**, qui permettent de partager, sécuriser et fiabiliser les informations.

Mon espace santé est l'espace numérique personnel de la personne, qui permet de stocker, consulter et partager ses documents de santé avec les professionnels de son choix. Le consentement de l'usager est nécessaire pour la création de son espace.

En savoir plus : ICI

Mon espace santé (MES)

le carnet de santé numérique de la personne

Les structures peuvent alimenter cet espace avec certains documents produits dans le cadre de l'accompagnement, avec l'accord de la personne.

Dans le secteur de la **protection de l'enfance**, les professionnels peuvent accéder à Mon espace santé, selon leur équipement et leurs habilitations. Cet accès reste encore variable selon les structures et les usages sur le terrain.

Le **DUI** constitue le **socle du suivi social et administratif, et s'adapte aux pratiques d'accompagnement** (hébergement, insertion, suivi des situations).

En savoir plus : ICI

Dossier Usager Informatisé (DUI)

outil principal utilisé par les professionnels

- **Accès aux informations utiles**
- **Saisie et suivi de l'accompagnement**
- **Production de documents**

Un service d'authentification du professionnel

Pro Santé Connect

Authentification sécurisée

Un service d'identification du résident

Identité Nationale de Santé (INS)

Un service d'échange

Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté)

Simplifier et améliorer les services numériques du quotidien

OBJECTIF 1

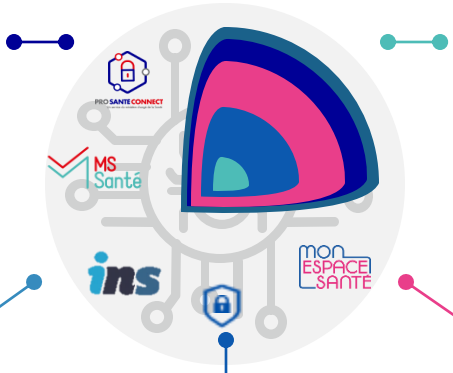
Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 ne se contente plus d'intégrer les services socles, il permet désormais leur **utilisation fluide et intégrée** dans vos pratiques métier, **sans rupture** entre les outils.

Accès simplifié et sécurisé aux services

Vous accédez à l'ensemble de vos services (DUI, Mon espace santé, INS) via **Pro Santé Connect**, avec une authentification unique.

Moins d'identifiants à gérer, un accès sécurisé et une navigation fluide entre les outils, même en situation d'urgence.



Echanges fluides et optimisés via la messagerie sécurisée de santé

Les documents reçus via la **MSSanté** sont intégrés plus facilement dans le DUI, sans ressaisie. Vous disposez de **boîtes aux lettres** adaptées à vos usages : nominatives, organisationnelles et/ou applicatives.

Des échanges sécurisés, tracés, compatibles avec les pratiques actuelles (Webmail).

Identité usager fiable et partagée

L'utilisation de **l'Identité Nationale de Santé (INS)** devient plus simple au quotidien, avec une gestion des traits d'identité facilitée.

Une identité unique et vérifiée, qui sécurise la prise en charge de l'usager, en limitant les erreurs et les doublons.

Données sécurisées et usage de confiance

Le DUI intègre des mécanismes renforcés de sécurité : accès contrôlés, actions tracées, protection des données sensibles.

Un environnement de travail fiable, conforme aux exigences de sécurité des données de santé.

Consultation facilitée des documents

La consultation de **Mon espace santé** se fait directement depuis le DUI.

Sans ressaisie, avec une alimentation facilitée de Mon espace santé pour certains documents, intégrant la gestion de la non-opposition et du consentement de la personne.

Vos cas d'usage



Arrivée dans le dispositif partager les bonnes informations dès le 1er jour

Un enfant est confié à une structure ou à un service. Les informations utiles à son accompagnement (identité, situation administrative, éléments de suivi, personnes à contacter...) sont renseignées et organisées dans le DUI. Les professionnels habilités disposent ainsi d'informations fiables et actualisées. L'INS contribue à sécuriser le dossier de l'enfant.



Suivre une situation en AEMO et alerter rapidement les partenaires

Un éducateur intervenant dans un service AEMO constate une évolution dans la situation d'un enfant (difficultés scolaires, tensions familiales, changement de comportement).
L'information est saisie dans le DUI et partagée rapidement avec les partenaires extérieurs à la structure de manière sécurisée via la MSSanté.



Partager et actualiser le projet pour l'enfant avec l'ensemble des intervenants

Le projet pour l'enfant est suivi dans une structure d'accueil (maison d'enfants à caractère social). **Avec le DUI, le projet est centralisé, mis à jour et partagé entre les professionnels habilités.** Certaines informations peuvent être rendues accessibles à la personne et à ses représentants via **Mon espace santé**, selon les droits et les situations.

Gagner du temps et fiabiliser les remontées de données

OBJECTIF 2

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 permet de **réutiliser automatiquement les données saisies** dans le dossier usager pour répondre aux obligations réglementaires et aux besoins de pilotage.

Les informations ne sont plus ressaisies dans plusieurs outils. Elles sont produites une seule fois, au plus près du soin ou de l'accompagnement, puis exploitées directement.

- Les données que vous renseignez au fil de l'accompagnement (profil des enfants, accompagnements, suivi…) sont structurées selon des référentiels nationaux (***CI-SIS***), ce qui garantit leur homogénéité.
- Un fichier unique, généré automatiquement à partir du DUI, regroupe les indicateurs clés sur 12 mois d'activité (admissions, accompagnement, coordination, données administratives…).
- Les données peuvent être transmises directement vers les outils des Conseils départementaux (**SI CD**), utilisés pour suivre les situations des enfants et piloter les dispositifs de protection de l'enfance. Elles contribuent également au suivi des usages numériques via des outils nationaux comme **MaturiN SMS**.
- Les équipes gagnent du temps au quotidien, notamment grâce à des fonctionnalités comme la **possibilité d'archiver le dossier d'un enfant**, sans ressaisie ni perte d'information.

Les remontées de données sont plus simples, plus fiables et directement exploitables, tout en réduisant la charge administrative.

Outils des Conseils départementaux

Le système d'information des Conseils départementaux regroupe les outils utilisés par les départements pour suivre les situations des enfants confiés, piloter les dispositifs de protection de l'enfance et organiser les orientations.

MaturiN SMS

Outil national utilisé pour mesurer et suivre le développement des usages numériques dans les établissements.

Vos cas d'usage

Transmettre les informations sur les places disponibles au Conseil départemental

Un établissement doit informer le Conseil départemental (CD) du nombre et du type de places disponibles, afin de faciliter l'orientation des enfants. Sans outil adapté, ces informations sont transmises de manière ponctuelle, souvent par mail ou téléphone, avec un risque d'erreur ou de données non à jour.

Avec le DUI, un tableau de suivi des places disponibles est généré automatiquement à partir des données de l'établissement et peut être transmis au CD. Celui-ci dispose d'une information fiable, à jour et directement exploitable pour orienter les enfants.

Archiver et transmettre le dossier d'un enfant lors de son changement de parcours

La situation d'un enfant évolue : fin de prise en charge, changement de structure ou évolution de son parcours. Le dossier doit être transmis au Conseil départemental. Sans outil adapté, les informations doivent être reconstituées et transmises manuellement, avec un risque de perte d'information.

Avec le DUI, le dossier est structuré, complet et peut être archivé puis transmis facilement au Conseil départemental. Le parcours de l'enfant reste tracé et l'ensemble des informations est conservé et partagé sans rupture.

Produire les documents de transmission des données de santé

OBJECTIF 3

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 permet de **produire, structurer et partager les documents de santé et d'accompagnement de l'enfant dans des formats** standardisés et interopérables.

Les documents (prescriptions, compte-rendu d'épisodes psychiatriques, bilan de santé, projet pour l'enfant…) **sont structurés dès leur création dans le DUI, ce qui les rend compréhensibles et réutilisables par tous les acteurs.**

- Ils peuvent être partagés automatiquement via **MSSanté** ou vers **Mon espace santé**, sans ressaisie ni transformation.
- Les informations sont à jour, homogènes et accessibles au bon moment, quel que soit le lieu de prise en charge.

Vous améliorez la continuité des prises en charge et la coordination, en vous appuyant sur des documents fiables et immédiatement exploitables.

Vos cas d'usage

Partager le bilan de santé pour mieux coordonner les acteurs autour de l'enfant

Un enfant accompagné présente des **besoins de santé spécifiques** nécessitant un suivi régulier.

Un **bilan de santé** et de prévention est réalisé. Celui-ci contient des informations essentielles : *antécédents médicaux, traitements en cours, vaccinations ou points de vigilance.*

Avec le DUI, ces informations sont **structurées et accessibles** aux professionnels habilités. Lorsqu'il est disponible pour l'enfant, **Mon espace santé** peut également contribuer à conserver certains documents de santé dans un espace unique accessible aux professionnels autorisés.

Les professionnels disposent d'informations fiables et actualisées pour mieux coordonner leurs interventions autour de l'enfant, **en complément des outils de coordination déjà utilisés dans le parcours.**

Partager le projet pour l'enfant (PPE) pour coordonner l'ensemble du parcours

Le PPE est construit dans une maison d'enfants, un service éducatif ou une famille d'accueil, et évolue tout au long du parcours.

Il regroupe des informations structurantes : *objectifs éducatifs, modalités d'accompagnement, actions à mettre en œuvre, suivi de l'évolution de la situation.*

Avec le DUI, le **PPE est centralisé, actualisé et partagé entre les professionnels habilités**. Les acteurs du parcours s'appuient sur une version commune du projet pour coordonner leurs actions et suivre l'évolution de la situation.

Le DUI constitue ainsi un point de référence partagé, en complément des outils régionaux de coordination déployés dans le champ de la protection de l'enfance.

Sécuriser les données et accès pour un DUI fiable et de confiance

OBJECTIF 5

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 renforce la **cybersécurité** et la **sécurité des systèmes d'information** (SSI), pour garantir la **confidentialité**, la **traçabilité** et la **fiabilité** de l'ensemble des informations de santé.

Des solutions plus sûres et mieux protégées

Les éditeurs appliquent des **pratiques de développement sécurisé** tout au long du cycle de vie de leurs solutions.

Les logiciels font l'objet d'un suivi continu des vulnérabilités et de mises à jour régulières pour corriger les failles de sécurité identifiées.

Des **mesures de prévention, de détection et de correction** sont mises en œuvre afin de renforcer la protection des données et de limiter les risques de cyberattaque.

Des identités et des accès mieux maîtrisés

Chaque professionnel dispose d'un compte nominatif et accède aux services via Pro Santé Connect, avec **authentification forte** (ou à **double facteur**).

Les sessions sont **sécurisées (verrouillage automatique, fermeture après inactivité).**

L'identité du professionnel est **vérifiée dans les échanges avec les services numériques de santé.**

Des données protégées à chaque étape

Toutes les actions réalisées dans le DUI (consultation, création, modification, transmission) sont **tracées** et **historisées**, garantissant une meilleure traçabilité des informations.

Les données sont protégées grâce à des **mécanismes de contrôle des accès, de sécurité et d'intégrité**, limitant les risques d'accès non autorisés, de perte ou d'altération.

Des solutions testées et vérifiées

Le logiciel fait l'objet de **tests d'intrusion** réalisés par des prestataires qualifiés.

Il est soumis à une **évaluation** formalisée de sa conformité aux exigences de sécurité nationales.

Cette validation est une **condition préalable** nécessaire pour être éligible au **référencement Ségur**.

Vos cas d'usage



Utiliser un logiciel conçu pour résister aux risques de sécurité

Les professionnels utilisent quotidiennement le DUI pour consulter, modifier et partager des informations sensibles.

Avec la Vague 2, les éditeurs doivent intégrer des exigences de sécurité renforcées dès la conception du logiciel : *gestion des vulnérabilités, mises à jour de sécurité, contrôle des accès et traçabilité des actions*.

Les professionnels bénéficient d'un environnement plus sûr pour protéger les données des personnes accompagnées et assurer la continuité de leur activité.

Le DUI permet de produire et d'accéder aux documents suivants –

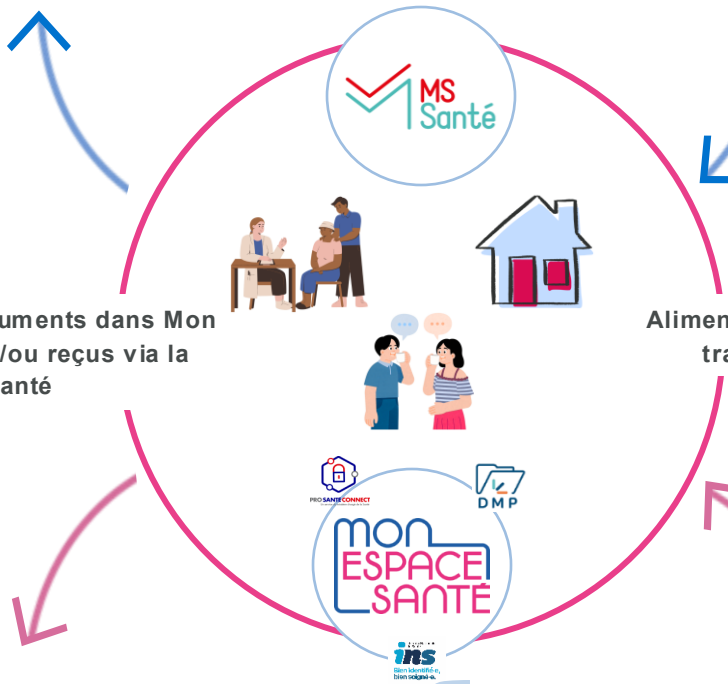
Le DUI s'intègre dans **l'écosystème numérique du territoire** et favorise des échanges sécurisés entre les acteurs du soin et de l'accompagnement, au bénéfice d'un **parcours coordonné** de la personne accompagnée.

ESSMS de la protection de l'enfance (« PDE »)

DUI

Liste non exhaustive de documents produits par le DUI de l'ESSMS et qui peuvent alimenter l'espace santé des enfants accompagnés par l'ESSMS

- Projet pour l'enfant (PPE)
- Prescriptions
- Bilan psychologique et compte-rendu psychologique
- Attestation de droits à l'assurance maladie ou assurance complémentaire
- Compte-rendu d'épisode psychiatrique / synthèse psychiatrique
- Autorisation de soins et actes non usuels sanitaires
- Bilan de santé et de prévention



Consulte des documents dans Mon espace santé et/ou reçus via la MSSanté

Alimente Mon espace santé et/ou transmet via la MSSanté

Autre ESSMS

Médecine de ville

Hôpital

Laboratoire de biologie

Imagerie

Officine

Liste non exhaustive de documents que l'ESSMS pourra consulter à terme dans l'espace santé de l'enfant qu'il accompagne, ou récupérer via MSSanté

- Comptes rendus d'épisode psychiatrique
- Synthèse psychiatrique
- Bilan de santé et prévention
- Prescriptions médicales et paramédicales (dont biologie)
- Autorisation de soins et actes non usuels sanitaires
- Attestation de droits à l'Assurance maladie et attestation d'assurance complémentaire (mutuelle ou CMU)

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

LA E-SANTÉ FRANÇAISE

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Ségur du Numérique en Santé
Pour le secteur social et médico-social

630 M€
dédiés au médico-social

2 sur 3
ESSMS équipés d'un DUI Vague 1

32 691
ESSMS embarqués

La **Vague 2 du dispositif SONS médico-social**, lancée en mars 2026, vient parachever les ambitions portées par le Ségur du numérique en santé. Une fois leurs solutions mises en conformité avec les exigences de cette vague et dûment référencées, les éditeurs pourront les déployer auprès des ESSMS. Ces déploiements s'appuieront sur la signature d'un bon de commande, **sans reste à charge pour les structures**.

La Vague 2 se déploie en parallèle dans les autres secteurs (sanitaire, ville,...). Elle permet ainsi aux structures médico-sociales de **se mettre en conformité** avec les exigences réglementaires et de s'aligner avec le secteur sanitaire, contribuant à un système de santé **plus interopérable et décloisonné**.

Quels prérequis pour la Vague 2 ?

Vos actions pour vous engager en Vague 2

Vérifiez votre situation
- Assurez-vous que vous faites partie d'une catégorie d'ESSMS éligibles et que vous disposez d'un DUI
- Vous pouvez être accompagné par votre **ARS / GRADeS**

Rapprochez-vous de votre éditeur
- Rapprochez-vous de votre éditeur pour solliciter une montée de version
- Assurez-vous que votre éditeur soit bien référencé sur le périmètre **PDE « protection de l'enfance »**

Assurez les prérequis techniques
- Vous devez disposer d'une MSSanté opérationnelle, en particulier si vous avez bénéficié de la Vague 1 du SONS
- Assurez-vous que vos certificats logiciels soient établis au niveau du FINESS juridique et anticipez leur renouvellement

Organisez votre déploiement
- Anticiper les conditions de déploiement dans votre établissement
- Un même organisme gestionnaire (FINESS juridique) ne peut effectuer qu'une seule commande par solution référencée

Point de vigilance *: les éditeurs ont jusqu'au 15 mars 2028 pour référencer leur logiciel conformément aux exigences du SONS Vague 2*

Pour en savoir plus :

Vous pouvez consulter les documentations suivantes

- La page Ségur tout secteur
- La page Ségur pour le médico-social
- Le replay du webinaire « Comprendre la Vague 2 pour le médico-social »
- Liste des solutions référencées et en cours
- Le parcours guidé ESSMS

Commande avant le 15 juin 2028

Installation avant le 15 mars 2029

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

SÉGUR NUMÉRIQUE